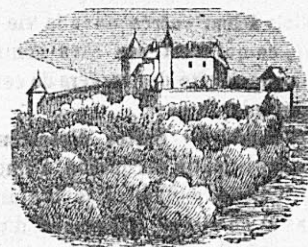




LA GRUYÈRE



ABONNEMENTS

Suisse. . 1 an, Fr. 4.50
 " . 6 mois » 2.50
 Etranger. 1 an » 9.—
 " . 6 mois » 5.—
 payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et samedi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration : Rue du Tir, Bulle.

HORAIRE D'HIVER : BULLE, dép. 5³⁷ 8⁵⁵ 10⁰⁵ 2⁴² 5⁰⁰ 9⁰⁰. — BULLE, arr. 7⁴⁰ 9⁰⁸ 12¹² 4⁵⁰ 8⁵⁵ 10⁵⁰

ANNONCES

District de la Gruyère : une seule insertion, 15 c.; annonces répétées, 10 c. Canton et Suisse, 15 c. Etranger, 20 c. la ligne ou son espace. RÉCLAMES : Suisse, 30 cent. Etranger, 40 c. la ligne. S'adr. à l'Agence de publicité Haasenstein et Vogler, 84, rue de Boulayes (Cercle catholique 1^{er} étage)

Le cumul des fonctions.

La prospérité matérielle d'un peuple est toujours en raison inverse du nombre de cumulards, c'est-à-dire de ceux qui cumulent sur leurs têtes le plus grand nombre possible de fonctions publiques.

C'est là un indice de décadence des peuples, un signe certain que le favoritisme et la concussion règnent en maîtres dans les pouvoirs publics ou dans les autorités qui en dépendent.

Les doctrines du socialisme pur, tel que le rêvent certains utopistes, seraient seules capables de réduire à néant les espoirs des cumulards. En effet, en vertu de ces doctrines, tout dépendrait de l'Etat, tous, gros et petits seraient fonctionnaires. Chacun aurait donc le droit à un poste quelconque dans le rouage des affaires publiques. Il serait ainsi impossible à un seul de réunir plusieurs fonctions sur sa tête.

Mais, nous l'avons dit, ce sont là des utopies, dont quelques expériences faites en Russie, par exemple, ont fait bonne justice.

Il n'en résulte pas moins qu'un sentiment de justice la plus élémentaire ordonne de faire place à tous au soleil.

L'on objectera que des lois existent ou pourraient être édictées interdisant ces cumuls de fonctions publiques.

Ah ! bien oui ! On serait bien naïf de conserver quelque espoir dans l'efficacité d'une loi qui est forgée, puis votée par les principaux intéressés !

Les lois sont bonnes pour les petits.

Aussi, personne n'est-il étonné de constater que les instituteurs, par exemple, se voient interdire par la loi toute autre fonction rétribuée. Pour pouvoir remplir les fonctions de secrétaire communal, d'organiste, il leur est indispensable d'obtenir préalablement le placet de leur souverain seigneur.

Mais il est profondément triste de voir un tel rigorisme vis-à-vis de petits fonctionnaires, alors qu'un laisser-aller des plus honteux régit les nu-

quards, les grosses légumes. Tel de ces derniers ne se contente nullement d'être conseiller d'Etat, député, conseiller national ; il est encore président ou membre d'une dizaine au moins de Commissions différentes, où son ingérence n'est pas du

tout indispensable ; il assiste encore aux séances des directions ou des administrations de chemins de fer divers, etc., etc.

On se demande avec inquiétude pourquoi les journées sont si courtes pour ceux qui peinent afin de nouer les deux bouts et pourquoi elles sont par contre si longues pour ces cumulards, qui trouvent le temps de remplir toutes les fonctions dont ils se sont chargés.

Il faut supposer que, s'ils se vouent consciencieusement à leurs besognes supplémentaires, il leur est impossible de remplir convenablement l'emploi principal. C'est en effet ce qui arrive dans la plupart des cas.

Présentez-vous à neuf heures au bureau d'un de ces personnages aux multiples occupations, on vous répondra gravement que Monsieur n'est pas encore arrivé. Si vous y retournez à dix heures, vous aurez acquis la certitude que Monsieur est déjà reparti et qu'il ne sera plus visible de toute la journée.

Monsieur se décharge de ses fonctions officielles sur des subalternes, qui prennent alors des airs de tranche-montagne et qui conduisent à leur gré les affaires du pays.

C'est ainsi que l'on prépare la décadence d'un pays. Les subalternes n'agissent qu'en vue de plaire à leur maître et ne se soucient nullement des véritables intérêts du peuple. C'est en outre dans le cercle de leurs amis particuliers qu'ils cherchent les personnages à appuyer pour l'octroi d'une fonction quelconque. Le maître, qui n'a rien à lui refuser, suivra naturellement les conseils intéressés de son plat-valet et l'on assistera, dans les nominations, à ce dévouement, à ce manque de suite, d'esprit de justice, dont nous avons si souvent vu l'écœurant spectacle.

On pourrait souvent rééditer le mot de Figaro : Il fallait un calculateur, ce fut un danseur qui l'obtint.

Cette habitude du cumul des fonctions est si bien ancrée chez nous que nous voyons souvent, sans en être étonnés, attribuer des fonctions à des personnes qui ne les avaient pas demandées, et qui se trouvent déjà par trop chargées de travail avec leurs fonctions présentes.

NOUVELLES SUISSES

La hausse de la farine. — La Société des meuniers de la Suisse centrale a décidé d'augmenter de 2 fr. par 100 kg. le prix de la farine, à la suite de la hausse des blés.

La lettre-télégramme. — L'Administration des télégraphes se dispose à introduire la lettre-télégramme. La lettre-télégramme est une dépêche que l'on consigne pendant les heures de nuit et qui est remise au destinataire, au premier service de jour, par la poste aux lettres. La taxe serait de 1 centime par mot, plus 20 c. de taxe fixe.

Donanes. — Les recettes des douanes se sont élevées en mars à 7 millions 664,000 fr., soit une diminution de 243,000 fr., sur mars 1911. Du 1^{er} janvier au 31 mars, elles ont été de 29,930,000 fr., soit une augmentation de 815,000 fr. sur la période correspondante de 1911.

Dans ces chiffres est comprise une somme de 656,000 francs représentant les droits payés provisoirement dans les six derniers mois de l'année 1910 et portée définitivement aux comptes du mois de mars de 1911 pour les vins nouveaux en faveur desquels une réduction de 6 % n'avait pas été autorisée. Si l'on déduit cette somme du résultat de mars, les recettes de mars 1912 accusent une augmentation de 413,000 francs, au lieu d'une diminution de recettes de 243,000 francs.

Le prochain tir fédéral. — On lit dans la *Gazette des carabiniers suisses* :

« La question du prochain tir fédéral paraît aujourd'hui résolue. Aucune ville ne s'étant mise sur les rangs pour 1913, il est assez probable que dans la séance qu'il tiendra à Aarau, le comité central — et non l'assemblée des délégués comme divers journaux l'ont annoncé par erreur — prendra une décision et sera heureux de l'accorder aux tireurs de Lausanne, qui ont demandé la fête pour 1915. On connaît les raisons qui aujourd'hui militent en faveur de cette date ; nous n'y reviendrons donc pas si ce n'est pour constater qu'il se sera écoulé entre le tir fédéral de Berne et celui de Lausanne, un espace de cinq années, ce qui ne s'est jamais produit

depuis l'existence des tirs fédéraux. Une aussi longue interruption dans la tenue de nos grandes et belles fêtes nationales ne sera pas de nature à causer un bien vif plaisir aux tireurs en général, mais surtout à nos jeunes camarades qui attendent avec impatience l'occasion d'obtenir aussi l'une ou l'autre des récompenses que la Société suisse des carabiniers a créées dans le but de récompenser les efforts et le travail de ceux qui font du tir leur principal objectif, mais elle n'est heureusement qu'une exception. »

Berne. — Un beau testament.

— La mort de Mme Padula de Steiger met à la disposition des héritiers de M. Charles Edmond de Steiger, ancien major au service de Naples, mort à Paris, en 1901, la fortune dont elle était usufruitière. Le montant en est de 565,000 fr., et il sera réparti également entre l'Abbaye des Tanneurs, le Musée historique de Berne et le Musée des beaux-arts. Le capital est inaliénable et l'emploi des intérêts est subordonné à plusieurs conditions. L'Abbaye des Tanneurs constituera des dots de 2000 à 4000 fr. à des orphelins de l'Abbaye.

Le Musée historique achètera des médailles et des monnaies. Quant au Musée des beaux-arts, il ouvrira tous les trois ans un concours entre les artistes suisses pour le portrait d'une célébrité nationale. Les portraits demeureront la propriété du Musée et constitueront avec les années une galerie d'hommes illustres.

Appenzell. — Une charmante tradition.

— Il est d'usage, en Appenzell-Intérieur, de donner chaque année, aux élèves qui sortent de l'école, un jeune arbre fruitier. Cette distribution se fait le jeudi-saint. Elle a eu lieu le 4 avril dernier à Appenzell. Tous les écoliers émancipés cette année se sont donc rendus dans leur petite capitale pour y recevoir le cadeau du gouvernement. Afin que le but que se proposent les sages initiateurs de cette coutume soit pleinement atteint, les écoliers assistent l'après-midi du jeudi-saint à un cours pratique d'arboriculture donné par un homme compétent. Puis chacun rentre chez soi et s'en va planter dans le verger paternel, l'arbrisseau qu'il ne cesse dès l'ors d'entourer d'un soin jaloux.

Deux cents arbres sont ainsi distribués chaque année aux jeunes Appen-

zellois à leur entrée dans la vie pratique, ce qui n'est pas sans contribuer à la prospérité des vergers de cet idyllique coin de pays.

Vaud. — Suites d'accident. — Vendredi matin est décédé, à l'hospice de St-Loup, des suites de brûlures au bras et au visage provenant d'un accident de lampe à pétrole, M. Théophile Leresche, assesseur, boursier et inspecteur du bétail de la commune de Ballaigues, âgé de 72 ans. Il faisait, en outre, partie du Conseil de paroisse, dont il était le vice-président.

Valais. — Veine et déveine. — Le gros lot de 30,000 francs d'une loterie en faveur de la station de repos pour le personnel de l'administration fédérale aux Mayens de Sion avait été gagné par un ouvrier de Bièche. Mais sa fille, croyant le billet périmé, le détruisit. La personne qui le lui avait vendu atteste que c'était le numéro qui a gagné le gros lot. Que fera le comité de la loterie ?

A L'ÉTRANGER

LA GUERRE

Le nouveau débarquement.

Le général Caneva télégraphie que jeudi, à 11 h. 20, le drapeau italien a été hissé sur le fort de Buchemes, près de la frontière de la Tunisie, pendant qu'une démonstration navale imposante se déroulait dans les eaux de Zouara. Mercredi, les troupes italiennes commencèrent leur débarquement dans la petite péninsule de Makades. A midi, le gros des troupes était débarqué et l'on procédait au débarquement du matériel. On avait ainsi atteint le but essentiel de l'expédition, qui était d'assurer au moins une station de torpilleurs, afin de pouvoir réprimer la contrebande de guerre.

Le 11 avril, à 11 h. du matin, une compagnie d'Ascaris d'Erythrée, des détachements de matelots et du génie réussirent à traverser la petite langue de mer qui sépare la péninsule de la côte, à occuper le fort Buchemes et à y arborer le drapeau italien. Pendant ce temps, les ennemis étaient tenus en respect devant Zouara par le feu

de l'artillerie. Jeudi soir, un groupe turco-arabe a attaqué le fort Buchemes, mais il a été immédiatement repoussé par les Ascaris et l'artillerie.

France. — Une bombe dans un taxi-auto. — Vendredi matin, à 8 h., rue de Lyon, à Paris, une violente explosion s'est produite à l'intérieur d'un taxi-auto. La carrosserie a été complètement détruite; tous les débris ont été projetés à une grande distance. Deux passants, dont un médecin, ont été blessés. Le chauffeur, grièvement atteint, a été transporté à l'hôpital.

L'explosion semble être due à un engin, beaucoup plus dangereux que ceux qui avaient été placés dans les parages. Le directeur du laboratoire municipal a été avisé, afin de procéder sur place aux constatations, et un juge d'instruction a été saisi de l'affaire.

Il résulterait des déclarations faites au *Temps* par un chauffeur non gréviste, qui assista à l'explosion, que l'engin aurait été déposé par un chauffeur qui était monté dans la voiture peu avant l'explosion.

Mort d'Henri Brisson. — M. Henri Brisson, le vénéré président de la Chambre française, est mort dimanche, au Palais-Bourbon, après quelques jours de maladie. Mardi dernier, alors qu'ils villégiaturaient à Montmorency, il ressentit de vives douleurs intestinales, suivies de vomissements de sang. Le médecin le fit transporter à Paris, où une consultation eut lieu. On diagnostiqua une obstruction intestinale, mais des circonstances locales et la faiblesse du cœur rendirent une opération impossible et le malade s'est éteint dimanche matin, sans souffrances apparentes.

Henri Brisson avait 77 ans. Né à Bourges en 1835, fils d'un avoué, il avait fait des études de droit, prit ses grades et s'était établi à Paris en 1859. Républicain ardent, il collabora de bonne heure à la presse libérale et lutta au premier rang contre le régime impérial.

Autriche. — Incendie d'un village. — On mande d'Innsbruck que la commune de Gries (Tyrol) a été

ravagée par un incendie. Dix-huit maisons ont été détruites; vingt et une familles sont sans abri. Les dégâts sont considérables.

Angleterre. — Chantier naval incendié. — Un grand incendie a éclaté dans un chantier naval à Middlesbrough (Angleterre). Les pertes sont évaluées à 600,000 fr. Ce sinistre entraîne au chômage près de deux mille ouvriers.

Maroc. — Le combat du 9 avril. Le combat du 9 avril a coûté aux troupes françaises 20 tués et 63 blessés. Le lieutenant Mannevy et quatre sergents ont été tués; trois officiers ont été blessés.

Les pertes des Marocains seraient de 200 tués.

Amérique. — Assassiné. — Le millionnaire et philanthrope George Marsh, de Lynn, Massachusetts, âgé de 74 ans, a été trouvé sur une route, assassiné à coups de feu.

L'assassinat a dû être commis en automobile par une femme que la victime connaissait depuis sept ans.

BRÈVES NOUVELLES

— Suisse —

A St-Imier, un incendie s'est déclaré dans une fabrique d'horlogerie. Rapidement éteint, il a toutefois causé pour 20,000 fr. de dégâts.

— Un français, habitant Lausanne, s'est tiré, dimanche soir, un coup de revolver dans la tête. Il a expiré à deux heures du matin.

— Sur la route de Montreux à Aigle, un automobile a tamponné et tué, à l'entrée du village de Rennaz, Marcel Petout, âgé de 28 ans.

— Dimanche dernier, la boulangerie Berclaz, à Sion, a été détruite par un incendie, dont on ignore la cause.

— Dimanche, M. Meier, chef de district des C. F. F., à Wallenstadt, 40 ans, voulant changer de train, tomba sur la voie et se tua.

— Etranger —

A Paris, des apaches ont attaqué, maltraité et dévalisé un débitant de vins. La plupart d'entre eux ont été arrêtés.

— A Vouldy, près de Troyes, une grande partie d'une filature a été détruite par un incendie. Environ un million de dégâts.

— Au dessus de Grenoble, trois ouvriers ont été ensevelis sous une avalanche. L'un a été tué. Les deux autres sont gravement blessés.

Isabelle fit un violent effort, sourit, prit entre ses mains le charmant visage de l'enfant et l'embrassa longuement.

— Que de souffrances tu te prépares !...

Elles s'arrêtèrent. Marthe appuya le doigt sur l'épaule de sa sœur et lui désigna, dans le lointain, vers le défilé de Château-Lambert, les constructions carrées de la Tête de l'Ours, qui se découpaient nettement sur la pureté immaculée d'un ciel bleu.

— Mon cœur est là ! dit-elle.

Et, à travers l'espace, par dessus la vallée, par dessus les cimes des sapins qui déroulaient leurs vagues au-dessous d'elle, par dessus des crêtes de rochers, elle envoya, du bout de ses doigts fluets, un gentil baiser vers le fort. Une hirondelle qui passait sembla le cueillir et l'emporta.

Le lendemain, Jacques ne put quitter le fort avant la tombée de la nuit.

A Bargemont, il chercha partout Isabelle. La marquise lui apprit que la jeune fille était rentrée dans sa chambre de bonne heure, sous prétexte d'indisposition.

Jacques fut inquiet. Il n'y croyait point. Les jours suivants, il ne vint pas. Enfin, il finit par la rencontrer. Elle traversait le

— De toute l'Italie centrale, on signale des chutes de neige et un froid très vif. Dimanche, il a neigé deux heures sur les Apennins.

— Dans le village de Goldeano Carlig (Roumanie), 170 maisons et l'église ont été détruites par un incendie.

CANTON DE FRIBOURG

Automobilisme. — Le section de Fribourg de l'Automobile-club de Suisse organise pour le lundi de Pentecôte, 27 mai prochain, une épreuve de côte pour voitures automobiles de tourisme.

Le parcours, choisi avec l'assentiment des autorités compétentes, a une longueur totale de 6 kilomètres, avec une différence de 485 mètres; c'est sur la route de Bulle à Boltigen, par le Jaunpass, le tronçon compris entre la sortie du village de Bellegarde et le sommet du col: « Auf dem Bruch ». La rampe moyenne dépasse le 8 %.

Les voitures seront réparties en six catégories, d'après la puissance maximale de leurs moteurs et le poids minimum imposé à chacune d'elles sera strictement déterminé à l'aide d'un barème spécial, de manière à faire ressortir avant tout la valeur du rendement mécanique.

Le premier départ aura lieu à 10 heures du matin, de Bellegarde; les suivants se succéderont à des intervalles réguliers, suffisamment longs pour écarter tout risque d'accident; chaque heure de départ et d'arrivée sera minutieusement observée par les chronomètres officiels de l'A. C. S.

Le classement se fera directement d'après la vitesse moyenne réalisée. Le meilleur résultat sur l'ensemble des différentes catégories, comportera le grand prix de la journée, ainsi que la coupe de la Gruyère, prix-challenge fondé par un ami généreux de l'automobilisme, membre de la section de Fribourg; une série d'autres prix seront également affectés à chaque catégorie spéciale, de manière à équilibrer, dans la plus large mesure possible, les chances de succès.

Après l'arrivée de la dernière voiture, un banquet officiel réunira à Charmey invités, organisateurs, concurrents et spectateurs pour la proclamation des résultats et la distribution des prix.

Levée de ban. — Le ban sur le bétail est levé depuis lundi à Châtel et à Remaufens, à l'exception des étables infectées. Dans ces conditions, la foire d'avril qui devait avoir lieu le 15 se tiendra le lundi 22 avril, à Châtel.

pont sur la Moselle. Il se trouvait au Thillot. Il la rejoignit.

En l'apercevant elle fit un brusque mouvement de retraite et tourna la tête en arrière.

— Vous me fuyez, Isabelle ? dit-il, sans la tutoyer.

Elle eut un rire un peu forcé.

— Et pourquoi te fuirais-je !

— Alors, veux-tu prendre mon bras ? Nous remonterons ensemble à Bargemont. Cela ne t'ennuie pas ?

— Remontons.

Mais elle resta près de lui sans prendre son bras. Elle faisait tous ses efforts pour ne point paraître émue et continuer de rire. Lui aussi essayait de dissimuler. Ils se trouvaient l'un l'autre. L'officier réunissait tout son courage.

— Tu n'as pas oublié que je t'avais demandé il y a quelques jours un entretien confidentiel ?...

— C'est vrai. Comme tu as bonne mémoire !

— C'est que, probablement, j'attache beaucoup de prix à ce que tu vas me répondre. De ta réponse, en effet, dépendra le

Militaire. — Le Conseil fédéral a relevé de ses fonctions, à l'occasion du service militaire, le colonel Max Diesbach, à Jönköping (Fribourg), commandant l'arrondissement territorial. Le Conseil fédéral a nommé, en remplacement, M. le lieutenant Alfred Bourquin, à Neuchâtel.

GRUYÈRE

Chemin de fer de droite. — Nouvelles votées dans les assemblées de dimanche :

Marly, 100,000 fr., avec réserve qu'Ependes, moyennant le maintien d'un tit faisant passer la ligne et Ependes, à l'exclusion de Corbaroche ; La Roche, 200,000 fr. ; Gurnefens, 50,000 fr. ; Zénauve, 10,000 fr. Ces décisions ont été prises à la quasi-unanimité ou à la quasi-unanimité.

Vins frelatés. — Plaintes pour fraude déposées à la préfecture de la Gruyère contre une maison de vins. Il ressort de ces plaintes que des coupages ont été faits par la Gruyère pour des vins ou pour des vins français. Pour mieux prendre l'auteur de ces placements fraudés se faisait passer pour propriétaire de vignes de la France et prétendait que des produits de ses pères. Qu'on s'adresse enfin à nos seigneurs du pays, connus de notre confiance.

Poules. — Il est raconté que, sur le territoire de Bulle, les poules parquées du 15 avril au 15 mai, chaque contravention d'une amende de 1 franc partageable entre le détenteur de la bourse des pauvres de la commune.

Le temps qu'il fera. — Bientôt six jours entiers souffleront sur nos campagnes une force inaccoutumée, dessècheront et causeront une baisse de la température.

L'herbe ne seulement croître, mais elle diminue. Il n'y a toutefois pas de mages. Une goutte de pluie jeune végétation, et l'on à nouveau vigoureusement nos prairies.

Les arbres fruitiers, pommiers, spécialement ceux qui étaient en avance, par exemple.

Les bourgeons non encore verts sont indemnes et

bonheur de toute ma vie...

— Tu te moques, Jacques ?

— Tu vas le savoir.

Il s'arrêta. Ils étaient sur le bord d'un étroit chemin tortueux entre des rochers nus. Il lui semblait qu'elle regardait ses yeux. Elle baissa les paupières. Elle baissait la tête.

— Si je devinais ce que tu me disais ?

— M'aurais-tu compris ?

— Peut-être. Voici ce que tu aimes, Jacques.

FEUILLETON DE « LA GRUYÈRE »

La Sœur aînée.

PAR
JULES MARY.

— Tu ne l'aimes pas, tu ne l'aimes pas ! disait Isabelle égarée, tu te trompes... tu l'as cru... parce qu'il vient si peu de jeunes gens à Bargemont... c'est ton cœur que tu aimes, c'est après ton imagination que tu cours... crois-moi, pauvre petite sœur...

— Non, c'est lui. Je me suis dit tout cela, aussi. Je suis vaincue !...

— Et tu le lui as laissé voir ?

— Non. Rien encore.

Isabelle respira.

— Tant mieux... il faut l'oublier... Marthe !

— Dis-moi tout de suite qu'il faut mourir...

— On ne meurt pas d'amour... tu sais bien, il y a une chanson... fit Isabelle essayant de rire...

— Je ne sais pas, les autres ; moi, si !

— Ma pauvre mignonne, c'est de la folie, songe à ce que nous sommes, en ce château... Enfants de la charité, filles de la pitié... que serions-nous sans la marquise, qui nous aime ? Sans le marquis dont nous n'avons pas l'affection, mais qui nous garde ? Et c'est à Jacques que tu vas t'adresser ?... A Jacques, si au-dessus de nous !... Par bonheur, tu rêves ! Réveille-toi !

— Non, j'aime mieux mon rêve. Et ce n'est pas tout.

— Quoi encore ?

— Je ne t'aurais rien dit si je ne m'étais aperçue...

— Eh bien ?

— Il m'aime, sœur, il m'aime, j'en suis certaine...

— Très pâle, chancelante, Isabelle étreint son corsage de sa main crispée et balbutie :

— Il te l'a dit ?

— Non, mais on ne trompe pas les femmes.

— Alors, tu as compris, à mille petits ?...

— Oui... il m'aime... Mais qu'as-tu ?... Tu trembles ?... Tu frissonnes ?... Tu fuis mon regard ?

centrale, on signale
un froid très vif. Di-
vers heures sur les Ap-
pennins de Goldeano Carlig
saisons et l'église ont été
indie.

FRIBOURG

me. — Le section
Automobile-club de
pour le lundi de Pen-
chain, une épreuve
ures automobiles de

choisi avec l'assenti-
s compétentes, a une
de 6 kilomètres, avec
485 mètres; c'est
Bulle à Boltigen, par
un tronçon compris entre
de Bellegarde et le
« Auf dem Bruch ».
ne dépasse le 8 %.
ront réparties en six
s la puissance maxi-
teurs et le poids mi-
chacune d'elles sera
miné à l'aide d'un
la manière à faire res-
la valeur du rende-

part aura lieu à 10
de Bellegarde; les
éderont à des inter-
suffisamment longs
risque d'accident;
départ et d'arrivée
ent observée par les
fficiels de l'A. C. S.
se fera directement
moyenne réalisée.
ultat sur l'ensemble
tégories, comportera
a journée, ainsi que
gruyère, prix-challenge
généreux de l'auto-
re de la section de
e d'autres prix seront
à chaque catégorie
re à équilibrer, dans
mesure possible, les

de la dernière voi-
t officiel réunira à
organisateurs, con-
sulteurs pour la pro-
ultats et la distribu-

an. — Le ban sur le
puis lundi à Châtel et
exception des établis-
s conditions, la foire
t avoir lieu le 15 se-
2 avril, à Châtel.

Il se trouvait au Thil-
le fit un brusque mou-
et tourna la tête en ar-

z, Isabelle ? dit-il, sans

n peu forcé.
fuirais-je !
u prendre mon bras ?
ensemble à Bargemont.

?

près de lui sans prendre
it tous ses efforts pour
ue et continuer de rire.
e dissimuler. Ils se trou-
l'officier réunit tout son

publié que je t'avais de-
ues jours un entretien

omme tu as bonne mé-
orobablement, j'attache
à ce que tu vas me ré-
ase, en effet, dépendra le

Militaire. — Le Conseil fédéral
a relevé de ses fonctions, avec remer-
ciement pour les services rendus, et
mis à disposition, en vertu de l'article
51 de l'organisation militaire, M. le
colonel Max Diesbach, à Villars-les-
Jones (Fribourg), commandant du se-
cond arrondissement territorial.

Le Conseil fédéral a nommé en son
remplacement, M. le lieutenant-colonel
Alfred Bourquin, à Neuchâtel.

GRUYÈRE

**Chemin de fer de la rive
droite.** — Nouvelles subventions
votées dans les assemblées communa-
les de dimanche :

Marly, 100 000 fr., avec la même
réserve qu'Ependes, c'est-à-dire
moyennant le maintien du tracé primi-
tif faisant passer la ligne entre Sales
et Ependes, à l'exclusion de la va-
riante de Corbaroche ;

La Roche, 200 000 fr. ;

Gumefens, 50 000 fr. ;

Zénauba, 10 000 fr.

Ces décisions ont été prises à l'una-
nimité ou à la quasi-unanimité.

Vins frelatés. — Plusieurs
plaintes pour fraude viennent d'être
déposées à la préfecture de la Gruyère
contre une maison de vins du dehors.
Il ressort de ces plaintes que de vul-
gaires coupages ont été vendus dans
la Gruyère pour des vins de La Côte
ou pour des vins français.

Pour mieux prendre son monde,
l'auteur de ces placements de vins
fautés se faisait passer pour un grand
propriétaire de vignes de Saint Geor-
ges (France) et prétendait ne vendre
que des produits de ses propriétés.

Qu'on s'adresse enfin aux fournis-
seurs du pays, connus et dignes de
notre confiance.

Poules. — Il est rappelé au pu-
blic que, sur le territoire de la Com-
mune de Bulle, les poules doivent être
parquées du 15 avril au 30 septembre.

Chaque contravention sera punie
d'une amende de 1 franc par poule,
partageable entre le dénonciateur et
la bourse des pauvres de la Commune.
Police locale.

Le temps qu'il fait. — Voilà
bientôt six jours entiers que la bise
souffle sur nos campagnes avec une
force inaccoutumée, desséchant la terre
et causant une baisse considérable de
la température.

L'herbe non seulement cesse de
croître, mais elle diminue à vue d'œil.
Il n'y a toutefois pas encore de dom-
mages. Une goutte de pluie sur cette
jeune végétation, et l'on verra pousser
à nouveau vigoureusement l'herbe dans
nos prairies.

Les arbres fruitiers, par contre, ont
souffert, spécialement ceux dont la vé-
gétation était avancée, les cerisiers
par exemple.

Les bourgeons non encore entr'ou-
verts sont indemnes et pourront fleu-

bonheur de toute ma vie...

— Tu te moques, Jacques, comment une
pauvre fille comme moi pourrait-elle in-
fluencer ta vie ?

— Tu vas le savoir.

Il s'arrêta. Ils étaient sur la pente très
raide d'un étroit chemin tortueux qui fuyait
entre des rochers nus. Il lui prit les mains,
malgré elle, et la regarda au plus profond
des yeux. Elle baissa les paupières. Elle se
sentait défaillir. Pourtant elle souriait en-
core. Il allait parler. Elle le prévint.

— Si je devinais ce que tu vas dire ?

— M'aurais-tu compris ? s'écria-t-il.

— Peut-être. Voici ce que j'ai cru voir.

Tu aimes, Jacques.

(A suivre).

rir et fructifier si de nouvelles gelées
ne viennent pas jeter de nouvelles
perturbations dans la végétation.

Correspondance.

Sous ce titre, nous publions toutes
les correspondances d'intérêt général,
comme en une tribune libre.

On nous écrit :

Monsieur le rédacteur,
Vous avez relaté en son temps l'in-
cident soulevé à notre sujet en la der-
nière séance du Conseil général. Pour
éclairer le public et le faire juge de la
difficulté, nous vous prions de nous
accorder l'hospitalité de vos colonnes,
afin d'exposer nos revendications.

Personne plus que nous n'accepte
l'inspection des viandes, telle qu'elle
est prévue par la loi fédérale sur le
contrôle des denrées alimentaires. Ce
contrôle inspire confiance au public et
nous permet de vendre en toute con-
naissance de cause des viandes exami-
nées. Ce n'est donc pas contre cette
institution que nous réclamons, d'au-
tant moins qu'elle existait déjà aupa-
ravant, mais sous une autre forme.
Mais nous avions autrefois la faculté
de tuer au moment où nous en avions
besoin, sans attendre pour cela la vi-
site de l'inspecteur des viandes, qui
était constamment à notre disposition.

Nous désirions donc que cette in-
spection puisse être faite aussitôt le
bétail abattu, sans que nous soyons
astreints à tuer à jour et à heures
fixes.

En outre, lors de l'élaboration du
règlement communal sur les boucher-
ies, il a été prévu des taxes très éle-
vées, destinées en partie à couvrir les
frais d'inspection. Comme l'inspection
prévue par ce règlement n'existe plus,
ayant été remplacée par l'inspection fé-
dérale, il nous paraît équitable de
nous en tenir compte, ou bien en nous
tenant quittes des droits nouveaux
créés à cet effet, ou bien en réduisant
d'autant les jetons d'abattage.

La loi fédérale interdit aux munici-
palités de faire un bénéfice net sur les
droits d'abattage et d'inspection. Ces
droits sont destinés à couvrir les frais
puis l'intérêt et l'amortissement des
installations.

Or, si l'on déduit du coût du nou-
vel abattoir le produit de la vente de
l'ancien, les nouvelles installations de-
vraient être depuis longtemps amor-
ties. Nous ne devrions donc, en bonne
logique, supporter que les frais géné-
raux et ceux d'inspection.

Mais nous n'allons pas si loin que
cela. Nous nous sommes contentés,
dans deux lettres consécutives, de de-
mander que la Ville supporte la moi-
tié des nouveaux droits d'inspection.

Nous demandions en outre, comme
nous l'avons exposé plus haut, que
l'inspecteur ou son suppléant soient
constamment à notre disposition.

Nous n'avons pas besoin d'insister
combien ce désir est légitime. Si cela
n'a pas d'importance en hiver, on con-
çoit clairement quelle gravité offrirait
pour le consommateur, par les fortes
chaleurs, le fait de retarder l'inspec-
tion et, par suite, la mise en vente
des viandes abattues.

Nous espérons toutefois que l'Auto-
rité communale, soucieuse de tenir
compte de tous les intérêts, voudra
bien faire droit à notre réclamation,
bien anodine.

Veuillez agréer, etc.

La corporation des bouchers.

Monsieur TERREAUX Auguste et fa-
milles, à Bulle, remercient de tout cœur les
personnes qui leur ont témoigné de la sym-
pathie à l'occasion du deuil cruel qui vient
de les frapper.

Maux de gorge

Je puis affirmer d'une manière certaine
que les Pastilles Wybert, dites Gaba, de
la Pharmacie d'Or, à Bâle, sont très effi-
caces contre la toux, les catarrhes de la
gorge et tous les maux de cou. Je suis
très délicat de la gorge, et rien ne me sou-
lage aussi rapidement que les Pastilles
Gaba. L. B., à Gümliigen.
En vente partout à 1 fr. la boîte.
Demander strictement les Pastilles Gaba.

Il est un fait

indéniable, c'est que pour le rhu-
matisme, les lumbagos, les
douleurs des membres, l'em-
plâtre Rocco doublé de flanelle,
rend de signalés services. Veiller à
l'authenticité de la marque Rocco.
Dans les pharmacies à fr. 1.25.

Tir militaire

au Stand de la Société de Tir de Gruyères,
les 21 et 28 avril, dès une heure et
demie.

Ne pas oublier les livrets de service et de
tir. 686

Le Comité.

Apprenti de banque

est demandé par Etablissement de la
place.

S'adresser par écrit à Haenstein et
Vogler sous H 722 B. 684

Dimanche 21 avril

CASSÉE-CONCERT

à l'Auberge de la Cigogne

GUMEFENS

Musique des Sept.

Invitation cordiale.

GAILLARD, propriétaire.

ON DEMANDE

une fille pour aider au ménage et au café.
S'adresser à Haenstein et Vogler, Bulle.

Café Fribourgeois, BULLE.

Samedi et Dimanche, à 3 et 8 h.

Grands Concerts

donnés par l'excellente

troupe des ALPINISTES.

Chants français, allemands
et italiens.

On demande

une fille de 20 à 25 ans, pour tout faire
dans un ménage et pour servir au café.

S'adresser à Haenstein et Vogler à
Bulle, sous H 731 B.

A LOUER

pour tout de suite, un appartement
mansarde de 2 chambres et cuisine.

S'adresser à Haenstein et Vogler, sous
H 741 B.

Tir militaire.

Les tirs militaires auront lieu à La
Tour-de-Trême, les 21 avril et
5 mai, ouverture dès 1 heure.

Conformément aux prescriptions militai-
res fédérales, tous les militaires portant
fusil, habitant les communes de La Tour
et du Paquier, sont astreints à faire leur
tir au dit stand.

Inutile de se présenter sans les livrets de
service et de tir.

Le Comité.

A louer

pour le 1^{er} mai un logement de 2 cham-
bres et cuisine, avec eau et lumière.

S'adresser au 2^e étage du Café In-
dustriel, Bulle.

A louer

deux logements avec eau, maison Des-
cloux. — S'adresser à Isidore Genil-
lud, Bulle.

Devant la fontaine.

Jeudi le 18 courant, je débellerai un grand choix de corsets,
tabliers, chemises et pantalons pour dames, bas, chaussettes, ju-
pons soie, guipure, broderie, bretelles dentelles, entre deux, ca-
che-points, rubans, etc.

Se recommande,

Eug. DOMON.

ON DEMANDE

un homme d'âge mûr pour soigner
douze têtes de jeune bétail à la montagne
et aider à fanner dans le mois d'août.

A la même adresse on offre à vendre
trois jeunes vaches pour la montagne.
S'adresser à Mury Ulysse, en Villard
sur Chamby (Vaud).

Persil

lave
blanchit
et désinfecte
simultanément!

C'est la meilleure lessive
automatique!
L'essayer c'est l'adopter!
Ne se vend qu'en paquets originaux,
jamais ouvert.
HENKEL & Cie, Bâle.
Seuls fabricants, ainsi que de la
Soudé à blanchir "Henco"

Mises publiques.

Le vendredi 19 avril 1912, à 2
heures après midi, dans une salle particulière
de l'auberge de Sorens, il sera exposé
en vente, par voie de mises publiques, les
immeubles appartenant à Meillaz Fran-
çois, feu Pierre, au dit lieu, consistant
en logements, grange, écurie et places.

Les conditions seront lues avant les mises.
Vuippens, le 11 avril 1912.

Pour le curateur provisoire :
Greffe de Paix.

672

Maison à vendre.

La soussignée exposera en vente, en mises
publiques, le lundi 22 avril, dès les 10
heures du matin, au Café de l'Har-
monie, Bulle, la maison qu'elle possède
rue du Moléson, avec dépendances et
jardin.

L'exposante : Mme Vve L. Perritaz.

Le lait cher

est remplacé, sans aucun préjudice pour les
veaux, par le



farine laiteuse concentrée idéale. Permet d'
doubler l'élevage. Exiger les sacs plombés,
qui contiennent toutes les explications né-
cessaires.

Dépôt chez MM.
Eichenberger, boul., Bulle; Barras, ag.
agric., Bulle; Salin, boul., Sales; Clém.
Borcard, Vaulruz; J. Sonney, Semsales;
Seydoux Luc, Epagny; Ls. Joliet, Al-
beuve; Sudan, boul., Broc; Mme Louise
Schouvey, Villarsvolard; Alex. Tornare,
Charmey; Luc. Perrotet, Gumefens;
P. Gremaud, Echallens; Jambé, pharm.,
Châtel-St-Denis; G. Sottaz, Vuadens;
J. Philippon, La Joux; J. Vial, Le Crêt;
Scherly, boul., La Roche.

Graines potagères

de première qualité, chez

E. Roulin,

au St-Michel, BULLE.

Mme F. Ormin

Sage-femme

Reçoit des pensionnaires à toute époque.
TÉLÉPHONE 4588.

Confort.

Prix modérés.

Près de la gare.

Rue de Berne 9, GENÈVE.

Je renonce

à tous les succédanés et surrogats additionnels en poudre du café, qui sont incontrôlables, pour faire exclusivement usage du **Café de Malt Kneipp-Kathreiner**, admis seulement en grains entiers dans le commerce. Sans rival depuis 20 ans comme qualité et arôme.

Banque Cantonale

fribourgeoise

près de la Poste

FRIBOURG

près de la Poste

Nous recevons actuellement des dépôts :

Carnets d'épargne à 4¹/₂

jusqu'à Fr. 5000. —. Dépôts à partir de 50 centimes.

Remboursement sans avis préalable.

Livrets gratuits.

contre **Obligations à 4¹/₂**

à 3-5 ans fixe, dénonçables ensuite réciproquement en tout temps à 6 mois au porteur ou nominatives, en coupures de Fr. 500. — et plus, avec coupons semestriels ou annuels. Timbre à notre charge.

Agences à **BULLE**,
Châtel-St-Denis, Châtres, Estavayer et Morat.

Compagnie d'Assurances générale sur la vie à PARIS

— fondée en 1819 —

La plus ancienne des Compagnies françaises.

Fonds de garantie : 925 millions.

Assurances en cas de décès, Mixtes, Combinées à Terme fixe et Dotation. Rentes viagères, immédiates ou différées.

S'adresser pour les renseignements à l'agence principale à

BULLE : ou à **M. Léon Brunisholz**, Inspecteur-Courtier,
M. Eug. Crotti à Fribourg.

A Vendre.

1. Bonne auberge avec quelques poses de terre. Prix 60,000 francs.
2. Bonne auberge avec 1 pose de terre. Prix 34,000 francs.
3. Bon hôtel près d'une gare et au bord d'un lac. Prix 70,000 fr.
4. Domaine de 27 poses. Prix 32,000 fr.
5. Domaine de 71 poses en prés et champs et 6 poses en forêts. Prix 105,000 fr.
6. Domaine de 23 poses en prés et champs et 6 poses en forêts. Prix 25,000 fr.
7. Domaine de 8 poses. Prix 17,000 fr.
8. Domaine de 40 poses en prés et champs et 3 1/2 poses en forêts. Prix 52,000 fr.
9. Domaine de 6 poses. Prix 9,000 fr.
10. Domaine de 60 poses en prés et champs et 7 poses en forêts. Prix 80,000 fr.
11. A Bulle, beau domaine de 25 poses de terre de 1^{re} qualité. Jolie maison d'habitation et vaste bâtiment d'exploitation.
12. Prés de Fribourg, maison neuve avec jardin et terre. Prix 9,000 fr.
13. A Payerne, maison de 2 logements, grange, écurie, jardin. Prix 8,500 fr.

On demande à louer

pour le 22 février 1913 : un domaine de 30 à 40 poses et un de 50 à 70 poses. S'adresser à l'Agence Immobilière Fribourgeoise Edouard Fischer, 26, Grand-Place, Fribourg.

Les jours de foire à Payerne, Hôtel de la Croix-Blanche.

Graines potagères et fleurs

1^{re} Qualité

TOBIE BEC, BULLE

Maison existant depuis plus de 30 ans.

Vous trouverez au magasin toutes les spécialités recommandées par la Fédération des Sociétés d'Horticulture de la Suisse romande et par la Commission maraîchère romande.

Mises publiques.

Les Hoirs d'Alphonse Liard, à Avry-devant-Pont, exposeront à vendre en mises publiques, le lundi 22 avril et., de 2 à 4 heures après-midi, à l'Hôtel du Lion-d'Or, à Avry-devant-Pont, les immeubles désignés sous les articles : 1^o 250, 251, 252, 253 du registre foncier d'Avry-devant-Pont « Pâquier du bois » Habitation, jardin, pâturage, bois de 1 hectare, 68 ares 57 centiares (4 poses 273 perches); 2^o 249 du registre foncier de la même commune « Au Triplet » pré de 96 ares 58 centiares (2 poses 273 perches); 3^o 69, 70, 71 du registre foncier de Villars-d'Avry « Pertet » grange, écuries, pré, bois de 2 hectares 12 ares 38 centiares (5 poses 359 perches).

Pour visiter les immeubles, s'adresser à la famille Liard, à Avry-devant-Pont, et pour les conditions au notaire A. Andrey, à Bulle.

Alex. ANDREY, not.

Crédit Gruyérien, Bulle.

CAPITAL SOCIAL Fr. 1,000,000. —.

Nous recevons actuellement des dépôts d'espèces aux conditions suivantes :

En compte-courant

3¹/₂ et 3³/₄

En Caisse d'Epargne

4⁰/₁₀₀

En dépôts à terme pour 1 ou 5 ans (timbre à la charge de la banque)

4¹/₂

Grande Salle de l'Hôtel du Sapin, CHARMEY.

Grandes Représentations

organisées par la

Société de musique

LE DIMANCHE 14 AVRIL, à 8 heures du soir,
LES DIMANCHES 21 & 28 AVRIL, à 8 et à 8 heures du soir,

„LA KROTZERANNA“

DRAME en 4 actes par M. L. Thürler.

Musique de A. M. Raffat de Baillac.

PRIX DES PLACES : Réservées, 2 fr.; Premières, 1 fr. 50;
Secondes, 1 fr.; Troisièmes, 60 centimes.

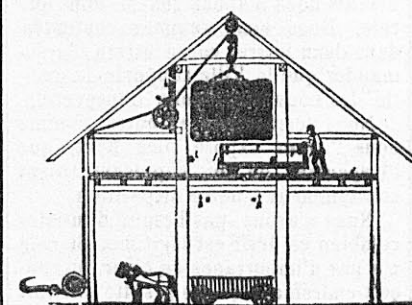
On peut se procurer les Réservées et Premières numérotées à l'Hôtel du Sapin.

Vente du domaine de Vuippens.

Le 27 mai 1912, dès 9 1/2 heures du matin, à l'Hôtel des Alpes, à Bulle, on exposera en vente, par voie d'enchères publiques, le grand domaine de Vuippens, comprenant château, domaine, gîtes, prés, champs, forêts, en 21 lots distincts, selon la répartition ci-après :

- 1^{er} lot Château de Vuippens et dépendances (Art. 61, 62, 63, 64, 65, 66a de Vuippens). Contenance 6348 m².
- 2^{me} » Domaine de Vuippens (Art. 32, 33a, 33b, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41 de Vuippens et Art. 7 d'Echarlens). Contenance 152,446 m².
- 3^{me} » Les Mourguets. Pré et champ (Art. 42 de Vuippens), 20,565 m².
- 4^{me} » La Fin de Plan. Pré (Art. 43 de Vuippens), 1296 m².
- 5^{me} » La Palaz (Art. 44 de Vuippens). Pré de 6273 m².
- 6^{me} » La Palaz (Art. 45 et 60 de Vuippens). Pré et champ, 14,175 m².
- 7^{me} » La Palaz (Art. 46 de Vuippens). Champ, 6696 m².
- 8^{me} » La Grand Fin (Art. 47 de Vuippens). Champ, 5229 m².
- 9^{me} » La Grand Fin (Art. 48 de Vuippens). Champ, 14,688 m².
- 10^{me} » La Grand Fin (Art. 49 de Vuippens). Pré et champ, 7623 m².
- 11^{me} » Sur Montmasson (Art. 1 de Marsens). Pré et champ, 25,965 m².
- 12^{me} » Es Cuaz (Art. 2, 3, 4 de Marsens). Chalet, pâturage, bois de 161,586 m².
- 13^{me} » Es Motiès (Art. 5 et 6 de Marsens). Pré et bois de 36,797 m².
- 14^{me} » Pratz d'Auges (Art. 11, 12, 13, 14 de Gumeffens). Bâtimens, pré, champ, grève de 101,748 m².
- 15^{me} » Fontanna Mousson (Art. 15 et 16 de Gumeffens). Chalet et pâturage de 107,844 m².
- 16^{me} » Prés de Commune (Art. 101, 102 de Sorens). Bâtiment et pré de 43,203 m².
- 17^{me} » Prés de Commune (Art. 103 de Sorens). Pré, 17,082 m².
- 18^{me} » Les Tours (Art. 104, 105, 106 de Sorens). Fenil, pâturage, bois de 72,344 m².
- 19^{me} » Bois derrez (Art. 80 d'Avry-devant-Pont). Bois de 7218 m².
- 20^{me} » Vers la Delaise du Gibloux (Art. 240 de Villarsiviriaux). Bois de 2952 m².
- 21^{me} » Au Gibloux (Art. 241 de Villarsiviriaux). Bois de 10,584 m².

Conditions de paiement favorables.
L'adjudication définitive ou le refus d'adjudger sera prononcé aux enchères mêmes, selon l'art. 232 c. f. o. Les conditions de mises déposent dans les études de M. le notaire Henri Pasquier, à Bulle, et E. Gottrau, à Fribourg, où l'on peut en prendre connaissance.



Fournisseur des Etats de Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel.

Détient le record de la simplicité et du bon marché.

91 installations en 1911.

1000 Fr.

sont offerts au premier qui trouvera le moyen de construire un monte-foin à traction animale plus simple, plus pratique et moins coûteux que celui de

V. GENDRE, constructeur, à FRIBOURG.

Consultez le catalogue spécial. Les références sont surprenantes.

En boîtes de 250 et 500 gr. dans toutes les bonnes épiceries

NOUILLES MÉNAGERES

de Ste-Appoline

excellentes pour régimes.

H. BUCHS

Fabrique de pâtes alimentaires
Ste-Appoline et Fribourg.

1498



ABONNEMENTS

Suisse. . . 1 an, Fr. 4.50
» . . . 6 mois » 2.50
Etranger. 1 an » 9.—
» . . . 6 mois » 5.—
payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

UN DÉSAS

maritim

Naufrage du „T

1500 victimes

Une catastrophe sans dans les annales maritimes que dans la nuit de dimanche 14, le paquebot anglais *White Star Company*, en collision avec un iceberg, côtes américaines, et a coûté 1500 victimes. Le bateau avait à bord 2490 personnes, équipage et passagers. La catastrophe s'est produite dimanche soir, à 10 h. 25 d'New-York ou 3 heures de l'Europe centrale. Le *White Star* sombra à 7 heures (HEC), soit quatre heures après le début de la collision. Il était à 300 milles au sud-est de Cape-Race. C'est le premier message radio sans fil : « Avons touché un iceberg ». Le bateau était à 41° 46 nord 50° 14 ouest, fortement endommagé.

Divers navires recueillis dans le naufrage : le *Parisian*, le *Virginian*, le *Lympic*. Malheureusement, le *White Star* se trouvait à 170 milles de la côte, marchant à toute vitesse. En attendant du secours, l'impossible pour avoir de l'eau qui s'était échappé du navire. Le capitaine et les canots et femmes et les enfants, et matelots pour les condamnés. A 10 h. 55 (heure de New-York) le *Titanic* signala qu'il sonnait. Les dépêches continuèrent jusqu'à minuit 2 heures. Elles se perdirent confuses. Elles se perdirent : le *Titanic* avait disparu, ensevelissant sous l'Océan, ensevelissant moins 1500 passagers et équipage. On n'a probablement jamais retrouvé le *Titanic* à la catastrophe, comme tendrait à le démontrer le marconigramme envoyé par le capitaine, l'opérateur de la télégraphie sans fil, à ses parents : « Avertissez vos parents. Le *Titanic* est en route vers Halifax. Ne craignez rien. Le *Titanic* est invulnérable. Ne craignez rien. »